



COMMUNE DE SAINT-AUBIN CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET (En visioconférence), M. Rémi JEANNOT, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN (en visioconférence), Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : -

Pouvoirs : Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mr Valentin BLOT
Secrétaire de séance : Pascale BEAUCHENE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Pouvoir : 1

2022-11-22/05

OBJET : MODIFICATIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SAINT-AUBINOISES ANNEE 2022

Rapporteur : Zaïme ALI BELHADJ

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget primitif 2022 et notamment l'article 65748 provisionné pour 85 000 €,
VU la délibération n° 2022-03-15-09 du 15 mars 2022
VU le Bureau municipal en date du 15 novembre 2022

CONSIDERANT la consultation des associations pour lesquelles la totalité des subventions n'avait pas été versée en début d'année, en attente des réalisations réelles de 2022,

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier le montant des subventions pour 2022 pour trois associations comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT VOTE LE 15 MARS	MONTANT FINAL
Comité des fêtes	9 000 €	8 000 €
Potagers de la Commanderie	2 030 €	1 830 €
Saint Aubin Sénior (SAS)	8 936 €	6 436 €

PREND ACTE que les soldes des subventions aux associations définitives ont tous été versés.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 22 novembre 2022

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET

